

Objet : Modification du réseau de chauffage en plafond, de mise en place de vannes, thermostat et régulateur – Ecole de MOSSET.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues de l'entreprise CEGELEC pour les travaux de modification du réseau de chauffage en plafond, de mise en place de vannes, thermostat et régulateur de l'école de MOSSET ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;

DECIDE

Article 1 : de confier à l'entreprise CEGELEC les travaux de modification du réseau de chauffage en plafond, de mise en place de vannes, thermostat et régulateur pour un montant total de 5.380,00 € H.T. soit 6.456,00€ T.T.C.

Article 2 : Les paiements pourront se faire au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ou selon les conditions indiquées au devis.

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 7 novembre 2022.

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

